

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 FEVRIER 2019

DELIBERATION N°2019.00039

**TOURISME - AVENANT A LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS -
COMMUNE DE LA TALAUDIERE - CREATION DU SENTIER PEDESTRE DE
L'ONZON**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 31 janvier 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 69

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 81

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE,
M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Frédéric DURAND, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN,
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,
Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI,
Mme Catherine ZADRA

RECU EN PREFECTURE

Le 13 février 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190207-D20190003910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190213

Pouvoirs :

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à M. Michel MAISONNETTE,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE,
M. Marc FAURE, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Luc FRANCOIS,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Yves LECOCQ,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON,
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA, M. Gilles PERACHE,
M. Florent PIGEON, Mme Christiane RIVIERE, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Lionel SAUGUES, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 FEVRIER 2019

**TOURISME - AVENANT A LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS -
COMMUNE DE LA TALAUDIÈRE - CREATION DU SENTIER PEDESTRE DE
L'ONZON**

Par délibération en date du 9 décembre 2013, le Conseil de Communauté a retenu le projet d'aménagement du sentier pédestre de l'Onzon de la commune de La Talaudière, au titre des fonds de concours sports –loisirs – tourisme.

La durée de la convention a été fixée à 5 ans à compter de la date de notification de la convention soit jusqu'au 5 janvier 2019.

La commune a alerté Saint-Etienne Métropole sur la durée des travaux suite à la prise en compte de la démarche trame verte et bleue dans le cadre du projet. Dans ce contexte, il convient de réajuster le délai de caducité de la convention de fonds de concours.

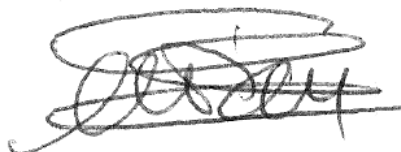
Un avenant à la convention fonds de concours, joint au dossier, fixe la nouvelle durée soit une année supplémentaire.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **valide l'avenant à la convention de fonds de concours ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant à la convention de fonds de concours**
- **la dépense correspondante sera imputée à la destination « Sentiers de randonnée » du budget Tourisme de l'exercice 2019 ou 2020 sous réserve de l'adoption des budgets.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU